



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 65931

## Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions figurant dans le rapport Trend-Sintes présenté par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Ce dernier fait état de l'usage - de plus en plus fréquent - de l'héroïne par les jeunes dans les discothèques. Il souhaiterait connaître les remarques du Gouvernement face à ce constat alarmant et, le cas échéant, les mesures qu'il envisagerait de prendre. - Question transmise à M. le Premier ministre.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire invoque les conclusions du rapport Trend-Sintes, mentionnant « un usage - de plus en plus fréquent - de l'héroïne par les jeunes dans les discothèques ». Il convient tout d'abord de préciser que le rapport Trend-Sintes n'a pas pour objectif de quantifier la quantité de drogues mais seulement de mettre en évidence des tendances émergentes, dans certains milieux de consommation, en complément des enquêtes épidémiologiques. Ainsi, dans la dernière édition du rapport Trend portant sur l'année 2000 et publié par l'OFDT en juin 2001, il n'est pas fait état de l'usage de plus en plus fréquent de l'héroïne par les jeunes dans les discothèques, mais plutôt de nouveaux usages de ce produit dans l'espace festif techno qui est distinct de celui des discothèques. S'agissant de l'héroïne, il est plus précisément fait état : d'une visibilité plus grande de la consommation d'héroïne au sein de l'espace festif techno ; de l'observation d'usagers d'héroïne qui ne sont ni des héroïnomanes « classiques » ni des marginaux ; d'un mode d'usage de l'héroïne essentiellement non injecté (sniffé ou fumé) ; d'une image du produit (l'héroïne) auprès des usagers, en voie d'amélioration, du fait de pratiques sans injection et de l'utilisation de nouvelles dénominations du produit ; que ses usages sont plus rares dans les événements festifs gratuits que payants ; que dans les événements festifs gratuits cet usage reste marginal. L'existence d'un usage d'héroïne dans le milieu festif techno est donc une réalité, mais sa fréquence reste probablement très basse. L'existence d'un usage émergent d'héroïne en discothèque n'a pas été rapporté par les systèmes d'observation existants. La consommation d'héroïne dans l'ensemble de la population est très faible : en effet, seuls 0,8 % des adultes de dix-huit à soixante-quinze ans (baromètre santé 1999), 0,9 % des garçons de dix-huit ans et 0,7 % des filles de 18 ans (ESCAPAD 2001, résultats préliminaires de données collectées en mars 2001) déclarent avoir expérimenté (au moins une fois dans leur vie) l'héroïne. Le Gouvernement, dans le cadre du plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances adopté en 1999, a mis en place des actions de prévention, principalement en direction des jeunes. Ces actions de prévention ont pour objectif d'informer les jeunes sur les risques d'une consommation abusive de substances psychoactives (qui comprennent les drogues illicites mais aussi le tabac, l'alcool et les médicaments), par le biais de différents outils de communication et de prévention mais aussi grâce à nos partenaires associatifs et institutionnels, qui mènent des actions d'accueil, d'écoute et d'orientation dans et hors temps scolaire. Des actions de prévention sont financées en milieu festif, qu'il s'agisse d'événements techno ou dans les discothèques, dans une optique de réduction des risques (information sur les drogues de synthèse mais aussi opérations en lien avec la Sécurité routière). Il est prévu d'intégrer dans les documents de type « flyers » à destination des jeunes évoluant en milieu festif des éléments susceptibles de prévenir les nouveaux usages de

l'héroïne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dupilet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65931

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** Premier Ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 septembre 2001, page 5313

**Réponse publiée le :** 4 février 2002, page 550